

# Fiche de données de sécurité

## conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (UE) n° 453/2010 (REACH)



Nom commercial : PYROSIT® NG

Établie le : 19/12/2013

Modifiée le : 22/05/2019

Nombre de pages : 10

### 1. Désignation du matériau/mélange et raison sociale

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : mousse coupe-feu bicomposant PYROSIT® NG

Type : FBS-S

Réf. : 7203800

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du matériau ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Composant di-/Poly-Isocyanate pour la production de polyuréthanes  
Uniquement dans un but industriel.

#### 1.3 Fabricant/Fournisseur

OBO Bettermann Holding GmbH & Co. KG  
Hüingser Ring 52  
58710 Menden  
Allemagne

##### Service d'information

Service après-vente  
Tél. : +33 (0)1 34 40 70 20  
E-mail : info@obo.fr

#### 1.4 Numéro en cas d'urgence

REACH Registration of Chemicals GmbH  
Tél. : +33 (0)1 34 40 70 20 (OBO)

### 2. Dangers éventuels

#### 2.1 Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315	Provoque des irritations cutanées.
Eye Irrit. 2; H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1; H334 respiratoires	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés par inhalation.
Skin Sens. 1; H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2; H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3; H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2; H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'identification

##### Identification (CLP)



Notion d'avertissement : Danger

**Avis de danger :**

- H315 Provoque des irritations cutanées.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Consignes de sécurité :**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P284 (Lorsque la ventilation est insuffisante) porter un équipement de protection respiratoire.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Identification particulière**

**EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 Contient du diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues).**

**2.3 Autres dangers**

Les personnes aux voies respiratoires fragiles (asthme, bronchite chronique, etc.) ne doivent pas, pour des raisons de sécurité sanitaire, manipuler le produit.

Les vapeurs et les aérosols sont particulièrement dangereux pour les voies respiratoires.

Des symptômes au niveau des voies respiratoires peuvent survenir quelques heures après une trop forte exposition.

Le sol risque d'être particulièrement glissant suite à un déversement de produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : aucune donnée disponible.

**3. Composition/Indications sur les composants****3.1 Matières**

Non applicable

**3.2 Mélanges**

Substances dangereuses

Substance	Désignation	Teneur	Classification
N° CE 618-498-9 CAS 9016-87-9	Diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues).	10 - 30 %	Acute Tox. 4 ; H332. Skin Irrit. 2 ; H315. Eye Irrit. 2 ; H319. Resp. Sens. 1 ; H334. Skin Sens. 1 ; H317. Carc. 2 ; H351. STOT SE 3 ; H335. STOT RE 2 ; H373.

Description de la nature des dangers EUH et H : voir le paragraphe 16.

## 4. Mesure de premiers secours

---

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et chaussettes imprégnés.

#### En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre, la mettre sous respiration artificielle ou sous oxygène si nécessaire. Toujours maintenir les blessés au chaud.

Garder les blessés au repos et consulter immédiatement un médecin.

Si la personne risque de s'évanouir, la placer et la transporter en position latérale de sécurité.

#### En cas de contact avec la peau

**Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon et, si disponible, tamponner généreusement au polyéthylène glycol 400. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.**

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Consulter ensuite immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque des irritations cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication d'éventuels soins médicaux immédiats ou traitements particuliers

Le produit irrite les voies respiratoires et peut provoquer une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Le traitement de l'irritation aiguë ou de la bronchoconstriction est principalement symptomatique. En fonction de l'étendue de l'exposition et des symptômes, une aide médicale prolongée peut être nécessaire.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés : mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone

En cas d'incendies importants : eau pulvérisée

**Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : jet d'eau puissant**

### 5.2 Dangers particuliers résultant du matériau ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de : vapeurs d'isocyanate, traces de cyanure d'hydrogène, gaz nitreux, monoxyde de carbone

### 5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection particulier pour la lutte contre l'incendie :

Porter un appareil de protection respiratoire et des vêtements de protection en fonction de l'air ambiant pour protéger la peau et les yeux.

#### Autres remarques

Un échauffement entraîne une augmentation de pression et un risque d'explosion.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau et les retirer si possible de la zone de danger.

Éloigner toutes les personnes non impliquées qui se trouvent face au vent.

Ne pas laisser s'infiltrer l'eau dans les canalisations, les sols ou les eaux naturelles.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Mesures de précaution pour les personnes, équipements de protection et mesures à suivre en cas d'urgence

Éviter toute exposition. Éloigner les personnes non protégées. Porter des vêtements de protection appropriés.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les substances.

Porter un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/d'aérosols.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les sols, les eaux naturelles ou les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à des fins d'élimination. Nettoyer ensuite.

Autres indications : le sol risque d'être particulièrement glissant suite à un déversement de produit.

### 6.4 Renvoi vers d'autres paragraphes

Voir en plus les chapitres 8 et 13.

## 7. Manutention et stockage

---

### 7.1 Précautions pour une manutention sûre

#### Consignes pour une manipulation sûre

Éviter toute exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Assurer une bonne aération/ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Ne pas générer de flux d'air vers les personnes.

L'efficacité des équipements doit être contrôlée régulièrement.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Mettre à disposition un rince-œil ou une douche de sécurité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés et à des températures comprises entre 5 et 30 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais, bien aéré. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité.

Tenir à l'écart de l'eau et de l'humidité de l'air.

Empêcher en toute sécurité une infiltration dans les sols.

#### Indications relatives au stockage commun :

Tenir à l'écart des produits alimentaires et des boissons.

#### Autres remarques

Ouvrir avec précaution les récipients sous pression et relâcher la pression.

Classe de stockage 10 = liquides inflammables, autres que classe de stockage LGK 3

### 7.3 Utilisations spécifiques finales

Aucune information disponible

## 8. Limites et surveillance de l'exposition/des équipements de protection personnelle

### 8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites des postes de travail :

N° CAS	Désignation	Type	Valeur limite
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane (isomères/homologues)	Allemagne : TRGS 900 court terme	0,05 mg/m <sup>3</sup> (en MDI), (fraction inhalable), peut être absorbé par la peau
		Allemagne : TRGS 900 long terme	0,05 mg/m <sup>3</sup> (en MDI), (fraction inhalable), peut être absorbé par la peau
		Allemagne : TRGS 900 Limite maximale	0,1 mg/m <sup>3</sup> (en MDI), (fraction inhalable), peut être absorbé par la peau

### 8.2 Limites et surveillance de l'exposition

Assurer une bonne aération de l'espace de travail et/ou une bonne aspiration du poste de travail.

#### Équipement de protection personnelle

##### Limites et surveillance de l'exposition au poste de travail

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire.

Utiliser un filtre combiné A2-P2 conforme à la norme EN 14387.

##### Gants

Gants de protection conformes à la norme EN 374

Matériau des gants :

Caoutchouc nitrile - NBR  $\geq$  0,35 mm

Caoutchouc butyle - IIR  $\geq$  0,5 mm

Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM ( $\geq$  0,4 mm)

Chlorure de polyvinyle - PVC ( $\geq$  0,5 mm).

Les indications du fabricant des gants de protection relatives à la perméabilité et aux temps de pénétration doivent être respectées.

##### Équipement de protection des yeux

Lunettes de protection bien ajustées conformément à la norme EN 166.

##### Équipement de protection du corps

Au travail, porter des vêtements de protection appropriés.

##### Mesures de protection et d'hygiène

Éviter toute exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Éviter tout contact avec les substances. Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Avant les pauses et à la fin de la journée de travail, se laver les mains.

Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Mettre à disposition un rince-œil ou une douche de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Données de base sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect : état d'agrégat à 20 °C et 101,3 kPa : liquide

Couleur : marron rouge

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : aucune donnée disponible

pH : non applicable  
Point de fusion / point de congélation : indéterminé  
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : indéterminé  
Point/Domaine d'inflammabilité : non applicable  
Vitesse d'évaporation : aucune donnée disponible  
Inflammabilité : indéterminée  
Risque d'explosion : aucune donnée disponible  
Limites d'explosion : limite inférieure d'inflammabilité non applicable  
Limite supérieure d'inflammabilité : non applicable  
Pression de vapeur : à 25 °C :  $\leq 0,00001$  kPa  
Densité de vapeur : aucune donnée disponible  
Densité : env. 1,3 g/mL  
Solubilité à l'eau : pratiquement insoluble  
Coefficient de répartition n-octanol/eau : indéterminé  
Température d'auto-allumage : non applicable  
Décomposition thermique : aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique : non applicable  
Propriétés explosives : aucune donnée disponible  
Propriétés oxydantes : aucune

## 9.2 Autres indications

Densité apparente : non applicable

## 10. Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

Réactions aux alcools, amines, acides aqueux et lessives.  
Réagit à l'eau avec formation de dioxyde de carbone

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité garantie dans les conditions de stockage indiquées

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de manutention et de stockage en conformité, aucune réaction dangereuse.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Amines, alcools, eau

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Décomposition thermique :

Aucune donnée disponible

## 11. Indications toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (voie cutanée) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brûlure, irritation de la peau : Skin Irrit. 2; H315 = Provoque des irritations cutanées.

Graves lésions/irritations oculaires : Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires : Resp. Sens. 1; H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation de la peau : Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Génotoxicité/Mutagenicité sur cellules germinales : données manquantes.

Carcinogénicité : Carc. 2; H351 = Susceptible de provoquer le cancer

Reprotoxicité : données manquantes.

Effets sur et via le lait maternel : données manquantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT SE 3 ; H335 = Susceptible d'irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque d'aspiration : données manquantes.

### Autres indications

Les personnes aux voies respiratoires fragiles (asthme, bronchite chronique, etc.) ne doivent pas, pour des raisons de sécurité sanitaire, manipuler le produit.

Indications sur le diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues) :

Une étude à long terme chez des rats sur 2 ans avec des aérosols respirables générés mécaniquement (diamètre d'aérod. 95 % inférieur à 5 µm) de MDI polymère (PMDI) et des concentrations de 0,2, 1,0 et 6,0 mg PMDI/m<sup>3</sup> a donné les résultats suivants :

- Le groupe d'animaux présentant la concentration la plus élevée a montré un nombre accru de tumeurs pulmonaires, des modifications inflammatoires permanentes du nez, des voies respiratoires et des poumons, et des dépôts jaunâtres dans les voies respiratoires et les poumons des animaux.
- Les animaux du groupe 1,0 mg/m<sup>3</sup> présentaient de légères irritations et des changements inflammatoires au niveau du nez, des voies respiratoires et des poumons, mais pas de tumeurs ni de dépôts.
- Les animaux du groupe 0,2 mg/m<sup>3</sup> n'avaient pas d'irritation : on a constaté que ce groupe avait un « niveau sans effet ».

### Symptômes

#### En cas d'inhalation :

Irritation au niveau du nez, de la gorge, des poumons.

Maux de tête, sécheresse de la gorge, difficulté à respirer, pression sur la poitrine.

Sensibilisation possible due à la respiration. Des symptômes et réactions allergiques peuvent survenir à retardement chez les personnes vulnérables.

#### En cas d'ingestion :

Potentiellement dangereux pour la santé en cas d'ingestion.

#### En cas de contact avec la peau :

En cas de contact prolongé, des irritations et lésions psoriasiques sont possibles.

#### En cas de contact avec les yeux :

Provoque une brève et légère rougeur et un gonflement de la conjonctive ainsi qu'une légère opacification réversible de la cornée.

## 12. Indications relatives à l'environnement

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Indications sur le diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues) :

Toxicité bactérienne : EC50 > 100 mg/L /3h

Toxicité sur daphnies : EC50 Daphnia magna : > 1000 mg/L /24h

Toxicité sur poissons : LC 0 Brachydanio rerio (danio zébré) : > 1000 mg/L /96 h.

#### Classe de danger pour l'eau

1 = faible danger pour l'eau

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Autres remarques

Se transforme avec l'eau à la surface, avec formation de dioxyde de carbone, en un produit de réaction solide, à haut point de fusion et insoluble (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par des substances tensioactives (p. ex. savons liquides) ou des solvants hydrosolubles. Selon nos connaissances actuelles, la polyurée est inerte et non dégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de répartition n-octanol/eau :

Non déterminé

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

## 12.6 Autres effets nocifs

### Remarques générales

Empêcher toute infiltration dans les sols, les eaux naturelles ou les canalisations.

## 13. Indications relatives à l'élimination

---

### 13.1 Processus de traitement des déchets

#### Produit

Recommandation :

Pas de produit réactif : code déchets : 08 05 01\* = déchets d'isocyanate  
\* = justificatif d'élimination exigé

De produit réactif : ASN 080410 : déchets de colle et mastic, sauf ceux du code 08 04 09.

Élimination conformément aux directives des autorités.

#### Emballage

Code déchets : 15 01 02 = emballages en plastique

Recommandation : Élimination conformément aux directives des autorités.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la matière.

Les emballages non contaminés et vides peuvent faire l'objet d'un recyclage.

## 14. Indications sur le transport

---

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR : non applicables

### 14.2 Désignation d'expédition ONU conforme

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR : non restreintes

### 14.3 Classes de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR : non applicables

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR : non applicables

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG : non

### 14.6 Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur

Aucune matière dangereuse dans le sens de ces directives de transport.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**15. Législations****15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législations spécifiques pour la matière ou le mélange****Réglementations nationales - Allemagne**

Classe de stockage : 10 = liquides inflammables, autres que classe de stockage LGK 3

Classe de danger pour l'eau : 1 = faible danger pour l'eau

Indications relatives à la restriction de l'emploi :

- Respecter les restrictions de l'emploi pour les adolescents.
- Respecter les restrictions de l'emploi pour les futures mères et les mères qui allaitent.

**Réglementations nationales - Pays membres de la CE****Identification de l'emballage en cas de contenu <= 125mL**

Notion d'avertissement : Danger

Avis de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Consignes de sécurité :

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Réglementations nationales - Danemark**

Code MAL : 00-3

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'est exigée.

**16. Autres indications****Phrases des codes H mentionnées aux paragraphes 2 et 3 :**

H315 = Provoque des irritations cutanées.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Dangereux pour la santé en cas d'inhalation.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme.

EUH204 = Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Bibliographie :**

BG RCI :

- Fiche M004 « Substances irritantes/corrosives »
- Fiche M044 « Production et traitement des polyuréthanes/isocyanates »
- Fiche M050 « Manipulation de substances dangereuses »

TRGS 430 Isocyanates - Exposition et surveillance

TRGS 540 Substances sensibilisantes

TRGS 905 Liste des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

**Motif de la dernière modification :**

Modification au paragraphe 3 : Composition/Indications sur les composants

Révision générale

**Secteur d'émission des fiches techniques**

**Département : Documentation technique**

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA :

- Guides des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (Liste des termes et abréviations).